

**COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 27 JANVIER 2025**

**Convocation le : 20 janvier 2025**

**Affichage le : 28 janvier 2025**

**Mmes & Mrs Stéphane JAILLET - Pascal GAGUIN – Sylvia ROUSSET - Robert BARRAUD - Laurence JOUSSEAU - Jacqueline PIRON - Vanessa DAUJEAN - Anthony BLANC – Thierry VERGNAUD – Didier GAULT - Gaël LAPALUS –**

**Excusées : Nathalie BUSSET - Monique SANGOY -**

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, rappelle le compte-rendu de la réunion du 16 décembre 2024 dont chacun a pris connaissance. Le Compte-rendu de la séance du lundi 16 décembre 2024 est adopté, à l'unanimité.

Monsieur Gaël LAPALUS est nommé secrétaire de séance.

**1) – Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois – Points de regroupement des ordures ménagères -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de mettre en place des points de regroupement pour la collecte des ordures ménagères et des emballages.

En lien avec les services de la communauté de communes, des pancartes et marquages au sol seront mis en place pour indiquer les points de collecte des poubelles. Les poubelles qui ne seront pas dans ces emplacements ne seront pas collectées.

Pour cela, le conseil municipal décide de se rendre en binômes par quartier afin de réaliser un plan des regroupements possibles :

Hameau de Bonzon : le Maire et Laurence JOUSSEAU

Hameau de Boye : Jacqueline PIRON et Robert BARRAUD

Hameau du Bourg : Monique SANGOY et Nathalie BUSSET

Hameau de Poil Rouge : Sylvia ROUSSET et Pascal GAGUIN

Hameau de Bassy : Anthony BLANC et Didier GAULT

Hameau des Teppes : Vanessa DAUJEAN et Thierry VERGNAUD

Hameau de La Verzée et La Tour des Bois : Gaël LAPALUS

Les plans de la tournée de collecte des camions par hameau sont remis à l'ensemble des conseillers pour matérialiser le recensement.

L'ensemble des points de regroupement ainsi réalisés sera étudié lors de la prochaine séance du Conseil Municipal avant d'être transmis au responsable du service environnement des services de la Communauté de Communes pour traitement.

Après validation par les services de la Communauté de Communes des points de regroupement créés, un avis sera transmis à chaque habitant pour lui indiquer l'endroit où ses poubelles devront être installées pour être collectées.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition faite par la Communauté de Communes pour la fourniture de corbeilles de propreté mixte (ordures ménagères et emballages) pour les espaces publics. Le coût de ces installations sera entièrement financé par la communauté de communes. 3 corbeilles ont été commandées pour la commune et seront installées à l'aire de services des camping-cars, au lavoir de Boye, et à l'aire de pique-nique de la fruitière de Bassy.

**2) – Dossier Aménagement du Stade -**

Monsieur le Maire donne lecture du document de synthèse reçu de Monsieur Vincent GRUNEWALD concernant l'enquête réalisée auprès de la population par le biais des questionnaires distribués.

Une information sera distribuée dans la prochaine « info-pop » et le document sera mis à disposition en mairie pour les personnes souhaitant en obtenir un exemplaire.

Monsieur Gaël LAPALUS présente les différentes phases proposées par Monsieur Vincent GRUNEWALD pour poursuivre l'étude de ce dossier et leurs coûts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de se réunir en commission le lundi 10 février 2025 à 19 h 15 afin d'établir un projet de plan et de fixer les priorités de réalisation.

### **3) – Travaux en-cours –**

#### **❖ Bâtiments**

Monsieur Pascal GAGUIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal :

- **Bâtiment Ecole-Mairie** : un devis a été réalisé par l'entreprise de maçonnerie SAS FAIVRE Construction 71700 LACROST pour la réfection des 6 souches de cheminées du bâtiment Ecole-Mairie pour un montant de 11 850 € HT soit 13 035 € TTC.

Ces travaux de mise en sécurité des cheminées seront réalisés en période de vacances scolaires. L'entreprise sera contactée afin de programmer leur intervention.

**Foyer Rural et Ecole** : un devis a été réalisé par l'entreprise T.C.E.G. 01190 GORREVOD pour le remplacement des groupes de V.M.C. des bâtiments de l'Ecole et du Foyer Rural pour un montant global de 2 564.69 € HT soit 3 077.63 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte ce devis.

La prochaine commission de sécurité pour le Foyer Rural aura lieu le jeudi 06 février.

- **Illuminations** : l'entreprise SMEE procédera à la désinstallation des illuminations le mardi 28 janvier 2025.
- **Eglise** : l'entreprise DRONE 71 a réalisé deux devis pour l'application d'un anti-mousse sur la toiture Nord de l'Eglise pour un montant de 730.03 € HT soit 876.04 € TTC et sur la façade Nord du bâtiment pour un montant de 1 551 € HT soit 1 861.20 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte ces devis.

Monsieur Pascal GAGUIN informe le Conseil Municipal des équipements à renouveler et des travaux à prévoir en vue du prochain budget (pneus du tracteur à renouveler, achat d'une Méca benne 3 points pour le tracteur, véhicule utilitaire à remplacer, etc...)

#### **❖ Voirie**

Monsieur Robert BARRAUD, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal :

- De nouveaux devis seront demandés concernant les travaux de voirie avec réalisation d'une grille ou d'un dos d'âne pour la partie sur la route des Teppes afin de connaître le coût des différentes solutions.
- L'entretien des chemins de randonnée est en cours par les employés communaux. Madame Vanessa DAUJEAN doit récupérer le nouveau pupitre auprès des services de la Communauté de Communes.

Monsieur Didier GAULT informe le Conseil Municipal de la mise en place des deux containers pour la collecte des déchets de chasse.

Monsieur Didier GAULT informe le Conseil Municipal de la difficulté d'accès aux concessions dans le nouveau cimetière en raison de l'humidité du terrain. Les employés communaux seront chargés de créer des accès en graviers pour accéder aux différents monuments.

### **4 – Modification du RIFSEEP -**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du Conseil Municipal en date du :

- 02 octobre 2018 concernant la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour les agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

- 19 juillet 2021 concernant la modification du RIFSEEP pour l'ajout de l'attribution du RIFSEEP au personnel contractuel.

Après réception de l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 17 décembre 2024, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident de modifier la délibération du 02 octobre 2018 afin d'ajouter un nouveau groupe de fonctions pour le corps des Rédacteurs Territoriaux.

### **5 – Placette de compostage partagé -**

Monsieur le Maire rappelle la création de la « placette de compostage partagé », en bordure du parking situé vers l'épicerie, réservée aux locataires des immeubles communaux du bourg dans un premier temps. Monsieur le Maire fait part du manque de participation des locataires et des demandes formulées par des personnes extérieures aux logements communaux pour y avoir accès.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre la placette à disposition des personnes intéressées, les services de la Communauté de Communes seront informés de cette modification.

### **6 – Obligation de dépôt du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal -**

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU le Plan le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,**

**VU** le code de l'urbanisme et notamment son article R421-27,

**VU** le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'ordonnance susvisée,

**VU** le décret n°2007-817 du 11 mai 2007 et notamment son article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1<sup>er</sup> octobre 2007,

**CONSIDERANT** qu'à compter de cette date, le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir ne seront plus systématiquement requis,

**CONSIDERANT** que le conseil municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur son territoire, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme,

**CONSIDERANT** l'intérêt de maintenir cette procédure qui permet de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de la commune,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE**, à l'unanimité, d'instituer, à compter du 27 janvier 2025, le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme.

### **7 – INSEE -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des courriers reçus de l'INSEE concernant deux enquêtes statistiques à caractère obligatoire :

- **Enquête statistique sur les ressources et conditions de vie des ménages** réalisée entre février et avril 2025 auprès d'un échantillon de logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Un enquêteur de l'INSEE se rendra au domicile des personnes sélectionnées (ou par téléphone), muni d'une carte officielle. Les personnes concernées seront prévenues individuellement par courrier et informées du nom de l'enquêteur.
- **Enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité** qui a lieu tout au long de l'année. La participation à l'enquête est **obligatoire**. Un enquêteur de l'INSEE se rendra au domicile des personnes sélectionnées (ou par téléphone), muni d'une carte officielle. Les personnes concernées seront prévenues individuellement par courrier et informées du nom de l'enquêteur.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

### **8 – Demandes de subventions -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subvention reçues :

- Association Services et Portage de repas à domicile GOURMANDIZ 71460 SAINT GENGOUX LE NATIONAL

- Association Sportive Etablissement Régional d'Enseignement Adapté Claude BROSSE 71850 CHARNAY LES MACON

- Groupe de Secours Catastrophe Français SAPEURS POMPIERS HUMANITAIRES

## 9) – Questions diverses –

### ✓ Licence IV communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'article à paraître dans le Journal de Saône et Loire concernant la Licence IV communale. La convention entre la commune et le Foyer Rural pour l'utilisation de ladite licence sera signée pour une durée d'un an.

### ✓ SYDESL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu du SYDESL concernant une nouvelle prestation proposée pour la pose et la dépose des guirlandes de Noël dans le cadre de son marché relatif aux travaux d'exploitation, d'entretien et de maintenance des ouvrages d'éclairage public.

### ✓ Invitations reçues -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des courriers d'invitation reçus :

- **Inauguration du Centre d'Exploitation de Fleurville** par le Département de Saône et Loire, le jeudi 30 janvier 2025 à 14 H 00
- **Présentation des chantiers Routes et Infrastructures des Territoires pour le secteur Mâconnais** par le Département de Saône et Loire, le jeudi 30 janvier 2025 à 10 H 00. Monsieur Robert BARRAUD, 3<sup>ème</sup> Adjoint sera présent.

### ✓ Manifestations sportives

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dossiers d'organisation de manifestations sportives déposés :

- TOUR AUTO 2025 – Manifestation automobile nationale – véhicules de collection à tendance sportive – 5 étapes de PARIS à NICE – du 07 au 12 avril 2025 – organisé par ASA AVALLON AUTO SPORT – passage prévu sur la D15 entre Péronne et Azé le jeudi 10 avril à 14 H 05.
- TRAIL DU MONT SAINT ROMAIN – dimanche 16 mars 2025 – organisé par le Foyer Rural de CORTAMBERT – athlétisme – passage dans les bois communaux situés sur la crête entre la Montagne et Charcuble.

### ✓ Voeux

Monsieur le Maire présente les différentes cartes de vœux reçues.

Séance levée à 21 h 45.